



Haganis
Environnement



ASSAINISSEMENT

Rapport d'activité **2025**

Sommaire

REPÈRES	4
ÉDITO	5
HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE	6
• DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS	7
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
• RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	9
• POLITIQUE QSEÉ	10
• SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ	10
• ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE, UN ENGAGEMENT FORT	11
• QUALITÉ DU SERVICE, ÉCOUTE & RÉACTIVITÉ	11
• COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	12
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	14
• LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES	15
• LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LA MÉTROPOLE MESSINE	15
• LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	16
• LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT	17
LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EFFLUENTS	18
• CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS	19
• CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS	20
• ENTRETENIR LES RÉSEAUX	21
• MAINTENIR LES OUVRAGES	22
• SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU	23
• CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME	23

L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	24
• LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DES EAUX RÉSIDUAIRES	25
• LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES	28
• FAITS MARQUANTS 2025 / PROJETS 2026	28
LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION	30
• PEU DE MATIÈRES ET BEAUCOUP D'EAU	31
• PRODUCTION ET FILIÈRES DE VALORISATION	32
• LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES	32
• LE RECYCLAGE AGRICOLE	33
LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	34
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2025	35
• LES PROJETS 2026	36
LES COMPTES 2025	38
• LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	38
• LE COÛT DU SERVICE	39
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS	40
LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES	41

Repères



- **28** administrateurs, dont 18 délégués de Metz Métropole
- **255** agents
- Certification **ISO 9001 & 14001** pour l'ensemble des activités



- **95,3 %** = performance énergétique de l'UVE
- **227 049 MWh** = énergie produite sous forme de vapeur l'équivalent de **23 millions** de litres de fioul ou **21 millions** de m³ de gaz
- **72,2 %** = taux de recyclage des collectes sélectives
- **68 %** = taux de valorisation en déchèteries



- **1** station d'épuration intercommunale, **4** lagunes, **3** stations communales, **1** rhizosphère
- **1 526 km** d'égouts, **159** stations de relèvement, **183** bassins
- **23,5 millions de m³** d'eaux usées épurés, l'équivalent de **9 414** piscines olympiques
- **1,34 € ht/m³** = redevance assainissement

Édito

Maintenir nos performances et maîtriser en parallèle nos coûts pour limiter autant que possible l'évolution des tarifs demande savoir-faire, ingéniosité et innovation. Afin de répondre aux enjeux climatiques et poursuivre notre transition énergétique, investir dans les énergies renouvelables productives, tels le biogaz et le photovoltaïque, est la voie intelligente pour atteindre l'équilibre entre haut niveau de performance environnementale et nouvelles ressources économiques.

Maintenir le cap de nos performances

Les rendements épuratoires et la conformité des rejets de la station d'épuration restent remarquables. Le nouveau Schéma Directeur d'Assainissement, subventionné par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, est à présent finalisé. Il dessine les grandes orientations en matière d'investissement pour les 10 à 15 années à venir sur la STEP et les réseaux d'assainissement, en intégrant les évolutions réglementaires de la Directive Européenne dite DERU2.

L'UVE a produit cette année encore 227 049 MWh à destination du chauffage urbain, avec une performance énergétique remarquable de 95,3%. Le pouvoir calorifique de nos déchets a permis d'économiser l'équivalent de 23 millions de litres de fioul ou près de 21 millions de m³ de gaz. Autant d'énergies fossiles épargnées.

Assurer la sécurité de nos équipes et innover pour préserver nos équipements

La sécurité de notre personnel et de nos équipements reste notre priorité. Et c'est ici l'affaire de tous ! Les innovations réalisées par le personnel en témoignent. La conception et la mise en place en interne de vannes guillotines en polycarbonate pour les regards de flamme des fours de l'UVE visent à protéger les personnels et les équipements contre les conséquences des trop fréquentes explosions de bonbonnes de protoxyde d'azote dans les fours. Une innovation élue « Meilleure Proposition Salariée-Moselle » lors du Concours CARSAT 2025. Par ailleurs, le remplacement des barreaux de grilles des fours de l'UVE en utilisant un alliage renforcé en chrome et nickel, les rendent plus résistants à ces incidents.

En parallèle, le programme de renforcement complémentaire de la protection incendie passe en phase Travaux en ce début d'année 2026.

Investir dans les énergies renouvelables

Investir dans les énergies renouvelables productives est la solution pour réduire toujours plus notre impact sur l'environnement, mais aussi pour pérenniser un équilibre économique, dans un contexte où l'évolution des tarifs apparaît compliquée.

Avec son nouveau carburant Oléo100, HAGANIS a réduit en 2025 ses émissions de gaz à effet de serre de 265 tonnes de CO₂eq. Et c'est aussi autant de véhicules qui ne subissent pas de plein fouet les conséquences de l'augmentation des coûts du pétrole.

L'installation de panneaux photovoltaïques sur la STEP en 2026 s'inscrit dans ce cercle vertueux. Ces panneaux produiront 5% de la consommation électrique de la STEP, avec un retour sur investissement sur 10 ans seulement. Enfin, après avoir finalisé les études, HAGANIS ambitionne de lancer prochainement la réalisation sur la station d'épuration d'une unité de méthanisation des boues qui verra le jour à l'horizon 2030. Les boues de la station d'épuration seront ainsi digérées dans ce méthaniseur pour produire environ 18 GWh/an de biométhane, qui seront injectés dans le réseau public.

Arrivé au terme de ce mandat réussi, où les performances industrielles, environnementales et économiques sont indéniablement au rendez-vous, ce sont autant d'investissements prometteurs qui s'inscrivent dans la transition énergétique menée par HAGANIS. En produisant ses propres ressources énergétiques, HAGANIS continuera à réduire encore ses coûts d'exploitation, gagnera en autonomie et diminuera son impact sur le changement climatique.

Marc SEIDEL
Président du Conseil d'Administration

Daniel SCHMITT
Directeur Général





HAGANIS, entreprise publique

HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels. Régie de Metz Métropole, HAGANIS est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

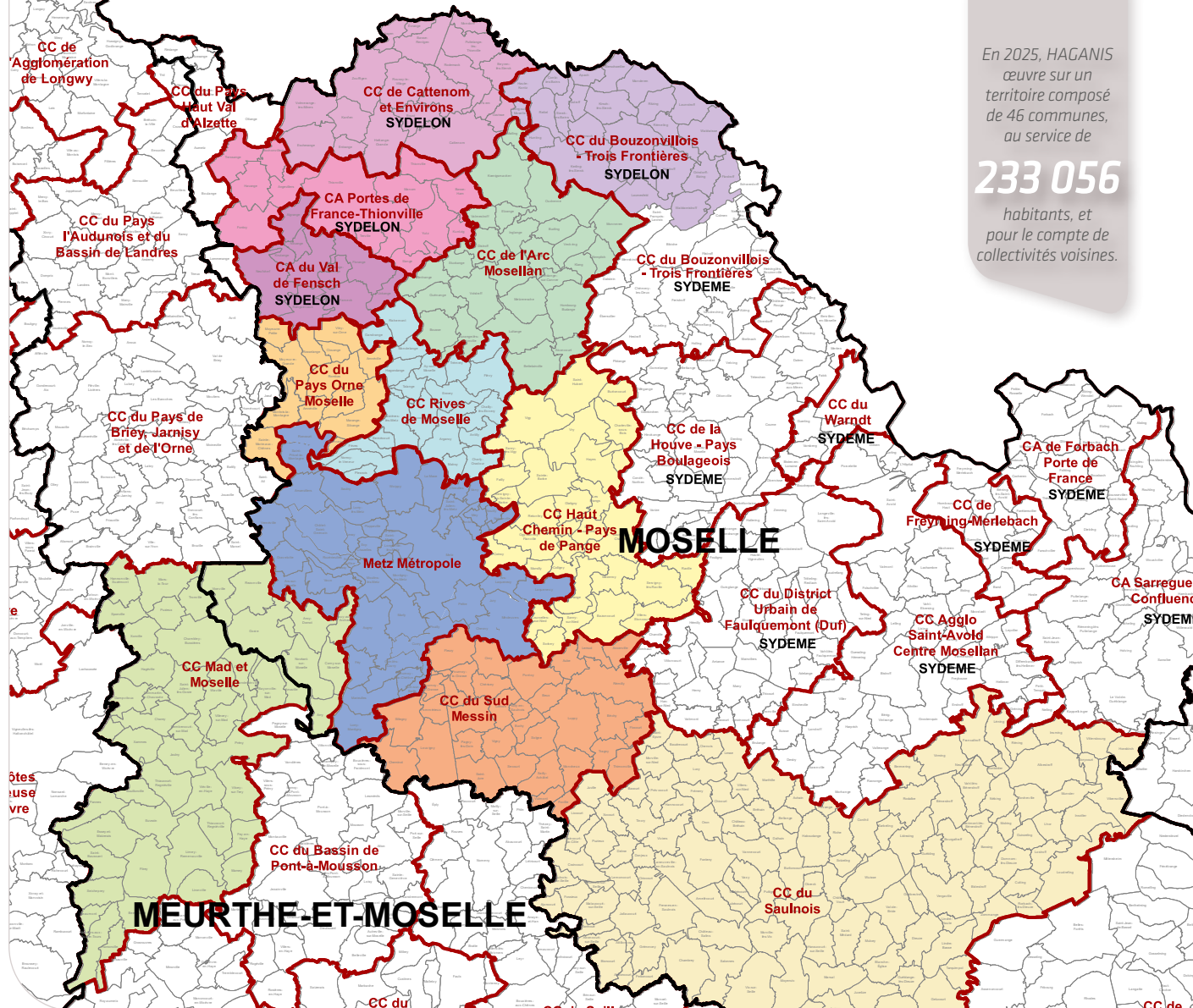
Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.

Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans un cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants.

En 2025, HAGANIS œuvre sur un territoire composé de 46 communes, au service de

233 056

habitants, et pour le compte de collectivités voisines.



DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS À L'ENVIRONNEMENT

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par l'Euro-Métropole de Metz pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite plusieurs sites sur le territoire de l'Euro-Métropole de Metz :

- Le Centre de Valorisation des Déchets, composé d'une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers, d'un centre de tri des déchets recyclables, et d'une unité de valorisation des mâchefers,
- huit déchèteries,
- la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD), hébergeant notamment une déchèterie destinée aux professionnels.

L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de l'Euro-Métropole de Metz, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par l'Euro-Métropole de Metz. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la métropole messine.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

HAGANIS est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de Metz Métropole en son sein, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service. Installé le 23 septembre 2020, le conseil a réélu Marc Seidel à sa présidence.

LES DÉLÉGUÉS DE METZ MÉTROPOLE

- Rachel BURGY (Conseillère municipale de Metz),
- François CARPENTIER (Maire de Cuvry),
1^{er} Vice-Président,
- Daniel DEFAUX (Maire de Plappeville),
- Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe),
- Philippe GLESER (Maire de Lorry-lès-Metz),
- François HENRION (Maire d'Augny),
3^{ème} Vice-Président,
- Pascal HODY (Maire d'Ars-sur-Moselle),
2^{ème} Vice-Président,
- Thierry HORY (Maire de Marly),
- Véronique KREMER (Adjointe au Maire de
Montigny-lès-Metz),
- Anne-Marie LINDEN (Maire de Coin-lès-Cuvry),
- Frédérique LOGIN (Maire d'Amanvillers),
- Henri MALASSÉ (Conseiller délégué à la mairie de
Metz),
- Martine NICOLAS (Adjointe au Maire de Metz),
- Roger PEULTIER (Maire de Rozérieulles),
- Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy),
- Christophe PRÉVOST (Adjoint au Maire de Saint-
Julien-lès-Metz),
- Nathalie SPORMEYEUR (Maire de Saulny),
- Michel TORLOTING (Maire de Gravelotte).

- René DARBOIS,
- Emmanuel LEBEAU,
- Michel LISSMANN,
- Sébastien MANGIN,
- Eric MEUX,
- Serge RAMON,
- Marc SEIDEL, Président.

LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

La commission d'appels d'offres a pour rôle, en application du Code de la commande publique, de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés.

Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, CLERC-HENNER, PIERRET et RAMON (titulaires), Messieurs DARBOIS, GLESER, HODY, PRÉVOST et SEIDEL (suppléants).

La commission des finances et des investissements est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget.

Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, CLERC-HENNER, DARBOIS, DEFAUX, LEBEAU, PIERRET, RAMON, SEIDEL et TORLOTING.

LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Djemel BENKERROUM,
- Claude BERTSCH,
- Jacky CLERC-HENNER,



RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

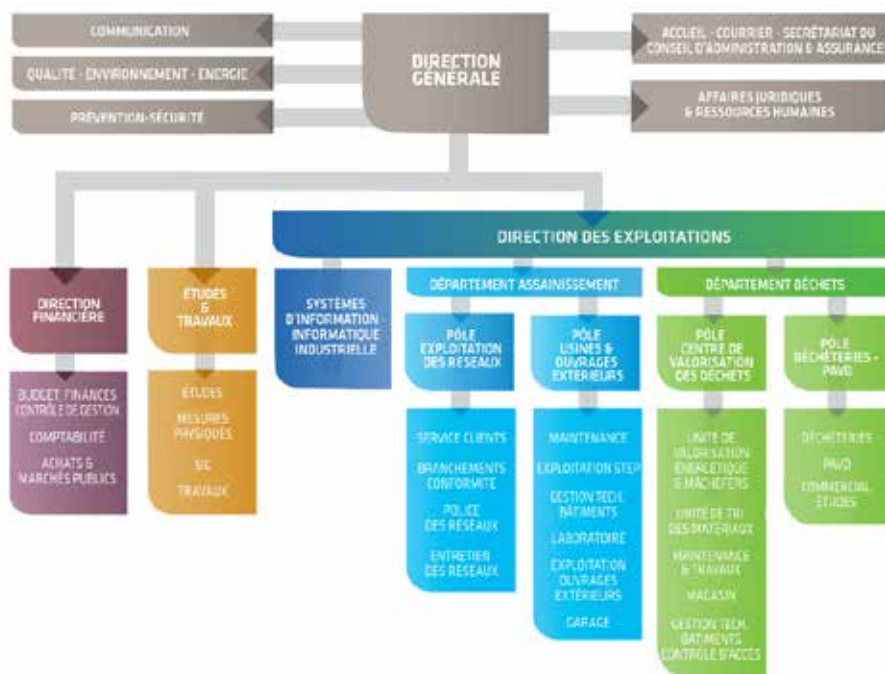
Entreprise de développement durable, HAGANIS a défini une politique de ressources humaines favorisant la réinsertion professionnelle. Elle s'attache à faire évoluer les carrières par mobilité interne et à privilégier la formation pour professionnaliser les gestes et assurer la sécurité. Elle promeut une culture d'entreprise exempte de tout stéréotype relatif au sexe.

HAGANIS développe sa politique de ressources humaines autour de cinq axes :

- **l'insertion professionnelle**, par le recrutement des agents issus de l'intérim sur des postes d'opérateurs de tri.
- **la formation continue**, avec plus de 3 100 heures et toujours un effort soutenu sur les formations à la sécurité. 2,7% de la masse salariale sont consacrés à la formation pour une obligation légale de 1%.
- **la mobilité interne** pour faire face aux contraintes physiques rencontrées par certains agents et permettre des évolutions professionnelles.
- **la polyvalence de ses agents**, à la fois dans un souci d'optimisation des tâches et d'efficacité, mais aussi pour développer les compétences et l'attractivité des postes.
- **l'accueil de stagiaires ou apprentis** en vue d'accompagner les jeunes dans un parcours professionnel motivant.

Effectif au 31/12/2025	255
Salariés	210
Fonctionnaires mis à disposition	45
Agents Assainissement	114
Agents Déchets	113
Agents Services supports	28
Formation continue 2025	
Nombre d'heures de formation continue	3138
<i>dont heures de formation Sécurité</i>	2628
Nombre d'agents concernés	180
Part de la masse brute salariale consacrée à la formation	2,7%
Stagiaires ou apprentis accueillis	10

2,7%
de la masse salariale pour la formation



INDEX ÉGALITÉ SALARIALE

Les entreprises de plus de 50 salariés doivent publier, depuis le 1^{er} mars 2020, un Index d'égalité professionnelle. Il a pour objectif de comparer la situation des femmes et des hommes dans la même entreprise. Inscrit dans le Code du Travail, cet index est noté sur 100, sur la base des 4 critères détaillés dans le tableau ci-après.

HAGANIS obtient la note globale de 92/100 au titre de l'année 2025, supérieure à la moyenne nationale.

Indicateurs	Score	Max.
1 - Ecart de rémunération	38	40
2 - Ecart Augmentations	35	35
3 - Augmentation Retour Congé Maternité	non calculable en 2025	15
4 - Sexe sous-représenté parmi les plus hautes rémunérations	5	10
TOTAL	92	100

POLITIQUE QSEÉ



La protection de l'environnement et la qualité des services rendus aux habitants et aux collectivités étant essentielles, HAGANIS s'inscrit naturellement dans une démarche méthodique de développement durable et une dynamique d'économie circulaire.

La rigueur que s'impose HAGANIS par le biais des certifications ISO 9001 (Qualité) et ISO 14001 (Environnement) l'amène à développer ses performances, dans le strict respect de la réglementation et en s'efforçant à aller au-delà de ses exigences.

Un engagement de plus de 20 ans pour améliorer en continu le service rendu aux habitants, au meilleur coût, tout en préservant l'environnement et la sécurité des personnes et des installations.



SÉCURITÉ

SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ

La sécurité des agents au travail reste le premier chantier prioritaire d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement-Énergie. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont menées sur le terrain et des travaux réguliers sur les process viennent sans cesse améliorer la sécurité des agents.

DES INNOVATIONS RÉCOMPENSÉES

Pour la troisième année consécutive, deux nouveaux projets présentés par HAGANIS ont été primés au concours Sécurité de la CARSAT, dans la catégorie Salariés :

- Mesure déportée du diamètre des réseaux (Service SIG) pour réduire de 80% les descentes dans les ouvrages et ainsi supprimer le risque de chute de hauteur, réduire les risques routiers (chantier sur voirie), biologiques (lors du nettoyage du matériel) et de manutention manuelle ;
- Mise en place de vannes guillotines pour les regards de flamme des fours de l'Unité de Valorisation Énergétique afin de protéger le personnel des risques de brûlure et de coupure.



Les lauréats du concours Sécurité 2025

Actions Prévention-Sécurité 2025

Nombre de visites hiérarchiques de sécurité	140
Nombre de quarts d'heure sécurité	13
Nombre de Flashs sécurité	7
Travaux d'amélioration de la sécurité des installations	2 208 452 €

TRAVAUX D'AMÉLIORATION

HAGANIS a investi près de 2,2 millions d'euros pour améliorer la sécurité des installations et les conditions de travail des agents, avec notamment :

- le renforcement de la protection incendie du CVD,
- l'installation de nouveaux garde-corps au pré-traitement suite au remplacement des vis de relèvement (STEP),



- l'installation de 9 passerelles pour améliorer les conditions d'accès sur la ligne de tri à l'UTM,
- la rénovation des vestiaires de l'UTM et la réfection des bungalows des agents d'accueil en déchèteries,
- la remise en état de la voirie de la PAVD.



ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE, UN ENGAGEMENT FORT

Engagée dans une démarche environnementale forte depuis sa création et investie dans sa transition énergétique, HAGANIS met en place des actions concrètes pour réduire son impact sur le changement climatique, en maîtrisant ses consommations (énergie, réactifs...) et en développant l'utilisation d'énergies renouvelables.



ENVIRONNEMENT



ÉNERGIE

B100 : LE CARBURANT 100% RENEUVELABLE



HAGANIS a remplacé, pour sa flotte de camions ampliroll et hydrocureurs, le gazole par un nouveau carburant 100% renouvelable. Le B100 est issu à 100% du colza français non OGM, cultivé, récolté puis transformé sur le territoire national. Il permet aux camions d'émettre 60% de Co2 en moins et jusqu'à 80% de particules en moins par rapport à du gazole. Ainsi, sur l'année 2025, HAGANIS a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 265 tonnes de CO2eq., en maintenant la même qualité de service.

VERS LA NEUTRALITÉ ÉNERGÉTIQUE

Produire sa propre énergie renouvelable, c'est également le challenge que s'est lancé HAGANIS en menant deux projets : l'installation de panneaux photovoltaïques et la construction d'un méthaniseur sur la station d'épuration principale.

Des panneaux photovoltaïques seront installés en 2026 pour une production attendue de 450 MWh/an qui couvrira 5% des besoins en électricité de la STEP.

A l'horizon 2030, les boues de la station d'épuration seront digérées dans un méthaniseur pour produire environ 18 GWh/an de biométhane, qui seront injectés dans le réseau public.

Ces projets contribueront à atteindre la neutralité énergétique imposée aux stations d'épuration à l'horizon 2045 par la Directive Européenne « eaux résiduaires urbaines » (ou DERU 2).

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : DÉCRET TERTIAIRE

Le décret tertiaire définit des objectifs de réduction des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires, avec l'ambition de réaliser 40% d'économie d'énergie d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050. A mi-parcours de l'objectif 2030, la diminution est de 28%.

Consommations énergétiques bâtiments tertiaires ajustées en fonction des variations climatiques

2018 (année de référence)	198 kWh/m ²
2025	143 kWh/m ²
Diminution	-28 %

DES PERFORMANCE RECONNUES

Avec une performance énergétique supérieure à 95%, l'UVE appartient à la catégorie des installations à Haute Performance Énergétique. Ce résultat permet aux collectivités clientes de bénéficier d'une taxe réduite sur le traitement de leurs déchets à l'UVE.

En assainissement, les excellents rendements épuratoires et la maîtrise des consommations de réactifs et d'électricité situent la station d'épuration principale de l'Euro-Métropole de Metz à un haut niveau de performance environnementale sur le plan national.

QUALITÉ DU SERVICE, ÉCOUTE & RÉACTIVITÉ

100% local, 100% public, HAGANIS met à disposition des habitants et des collectivités ses qualités opérationnelles de proximité pour leur apporter le meilleur service.

SERVICE CLIENTS À L'ÉCOUTE

Porte d'entrée unique, le Service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets.

Il traite les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier, courriel ou via le formulaire dédié sur le site internet. Il assure l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de ces demandes.

Haganis est particulièrement attentive aux réclamations qui lui permettent d'améliorer encore le service rendu aux usagers.

RÉACTIVITÉ DES SERVICES

En 2025, 430 signalements ont été comptabilisés pour l'activité Assainissement. Ils ont nécessité 213 interventions du service hydrocurage, dont 92 % effectués dans les 48 heures.

106 demandes de dératisation ont été traitées, dans un délai maximum d'une semaine. Pour 52 d'entre elles, une campagne globale de traitement par raticide des réseaux d'assainissement publics a été nécessaire (durée moyenne de 5 semaines).

Sur l'activité Traitement des Déchets, la majorité des contacts sont des demandes d'information pour les déchèteries (horaires, déchets admis...). En 2025, 31 réclamations ont été enregistrées et traitées.



QUALITÉ

En 2025,

1852

visiteurs ont découvert les sites.

COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

La stratégie de communication d'HAGANIS a pour objectif de promouvoir ses performances en cohérence avec la politique QSEÉ, tout en participant à une sensibilisation citoyenne à la protection de l'environnement.

VISITER LES SITES

En 2025, HAGANIS a accueilli 1852 visiteurs. 80% d'entre eux ont visité de Centre de Valorisation des Déchets et 20% la Station d'Épuration, les travaux sur les vis de relèvement ayant impacté la programmation des visites sur la STEP.

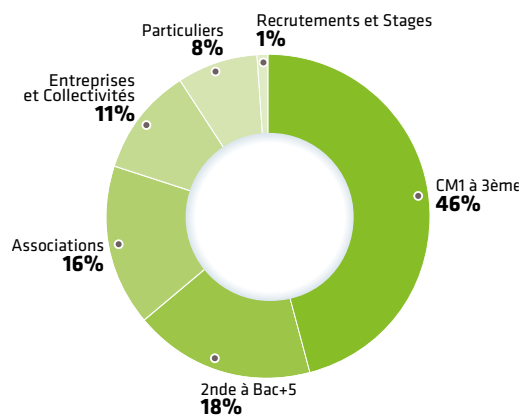


Le public est composé à 46% de scolaires (du CM1 à la 3^{ème}). La gestion des déchets tout comme l'assainissement sont en effet au programme des cycles 3 et 4 de l'Éducation Nationale. Les enfants sont par ailleurs vecteurs d'information et de sensibilisation aux bons gestes en faveur de l'environnement auprès de leur famille.



METZ HANDBALL

HAGANIS poursuit son partenariat historique avec Metz Handball, et soutient les Dragonnes.



Haganis a par ailleurs ouvert ses sites le samedi 1^{er} février à l'occasion des 50 ans du District Urbain pour faire découvrir au grand public le Centre de Valorisation des Déchets ménagers et la station d'épuration des eaux usées.



METZ PLAGES

HAGANIS a participé à nouveau à Metz Plage pour son édition 2025, en partenariat avec l'Euro-Métropole de Metz et le Pôle Propreté Urbaine de la ville de Metz. Du 15 au 17 juillet, les trois partenaires ont réalisé des animations sous forme de jeux au sein du village Développement Durable. Un événement qui a permis de sensibiliser plus de 130 plagistes aux bons gestes en faveur de l'environnement.

4500 COUREURS AU 10 KM HAGANIS LORS DU MARATHON EUROMETROPOLE DE METZ

Franc succès, le Marathon Euro-Métropole de Metz a réuni 9000 inscrits, dont la moitié courait les 10 km HAGANIS, qui affichaient complet. Ce sont 4500 coureuses et coureurs qui ont franchi la ligne d'arrivée de la course populaire le 12 octobre 2025, sous un soleil radieux.



L'équipe de coureurs internes s'est retrouvée sur le stand d'Haganis avant la course.

LES FRIGOS

Pour la troisième année consécutive, les équipes d'exploitation d'HAGANIS ont mis à disposition des artistes, durant le week-end du 19 et 20 juillet, une benne remplie d'objets et de matériaux de récupération provenant de la PAVD. Avec imagination, ils ont réalisé nombre de créations originales.

Cette manifestation organisée par l'association Vie de Dressing a été l'occasion de sensibiliser les visiteurs aux bons gestes de tri.



HAGANIS, ENTREPRISE SOLIDAIRE

Zéro Déchet, Zéro Gaspillage est un programme établi entre Metz Métropole, Emmaüs et HAGANIS.

28 collectes ZéroGaspi ont été réalisées entre avril et octobre 2025 aux abords des déchèteries de Marly, Metz-Nord, Ars-sur-Moselle et Metz-Magny. Emmaüs a récupéré **9,04 tonnes** d'objets pour leur donner une seconde vie, grâce à la générosité de **237 donateurs**.

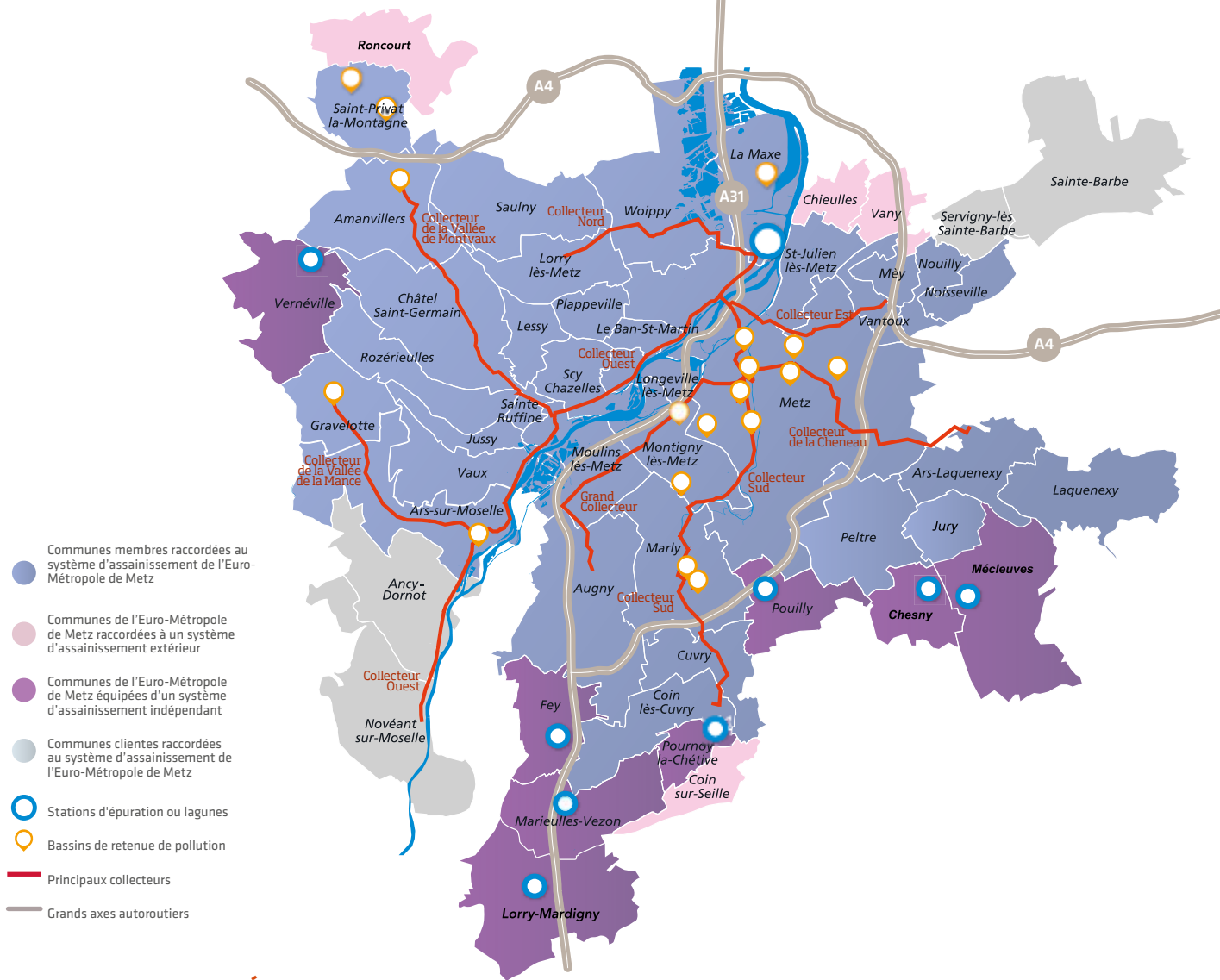




Le service public d'assainissement collectif

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (SIAAM) en 1967, le système d'assainissement de la métropole messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de la métropole, à proximité du port de Metz, sur le ban communal de La Maxe.

Au fil des années, avec le développement du Sivom (ex-SIAAM), puis la création et l'extension de l'Euro-Métropole de Metz, la coopération intercommunale a élargi son périmètre. Le réseau d'assainissement s'étend et les ouvrages de traitement se diversifient.



LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES

HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, qu'il s'agisse d'exploitation ou d'investissement, pour toutes les communes de l'Euro-Métropole de Metz, à l'exception de Roncourt. Toutefois, certaines communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, Vany et Roncourt. Bien que membre de l'Euro-Métropole, Coin-sur-Seille est historiquement raccordée aux réseaux du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval. Chieulles et Vany sont de la même manière raccordées aux réseaux de la Communauté de Communes Rives de Moselle. À ce titre, HAGANIS verse une rémunération à ces organismes pour l'épuration de leurs eaux usées. Dans le cas de Roncourt, la compétence assainissement est exclusivement exercée par le Syndicat des Eaux Orne-Aval.

Par ailleurs, quatre communes clientes (Sainte-Barbe, Servigny-lès-Sainte-Barbe, Ancy-Dornot, Novéant-sur-Moselle) sont raccordées au système d'assainissement de Metz Métropole. Pour elles, HAGANIS assure donc le transport et le traitement de leurs eaux, la maintenance et l'entretien des ouvrages, ainsi que le contrôle des raccordements et des rejets dans les réseaux. Une partie de la redevance d'assainissement payée par les usagers concernés rémunère HAGANIS. Des conventions établies avec chaque collectivité précisent les conditions techniques et financières des prestations.

De plus, une convention engage HAGANIS auprès de la communauté de communes Mad et Moselle pour l'entretien et la maintenance du poste anti-crues de la zone St-Jean, à Jouy-aux-Arches.

LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LA MÉTROPOLÉ MESSINE

Dans la métropole messine, comme dans de nombreuses agglomérations françaises, le réseau d'assainissement est de deux types : unitaire ou séparatif. Certains collecteurs ont été construits selon un mode "unitaire" qui mélange les eaux usées et les eaux de pluie dans une seule conduite. Les réseaux les plus récents sont conçus généralement selon le mode "séparatif" et comportent deux conduites spécialisées : une pour les eaux usées, l'autre pour les eaux de pluie.

Outre de nombreuses stations de relèvement des eaux, des bassins ponctuent le réseau et régulent les flux. Les collecteurs passent en siphon sous la rivière Seille et les bras de la Moselle, pour parvenir au poste de relevage du Pont Mixte et rejoindre les collecteurs de la rive gauche. Toutes ces conduites (égouts "unitaires" et égouts "eaux usées") aboutissent au centre principal de traitement des eaux résiduaires, à proximité du Port de Metz (en règle générale, les canalisations pluviales se jettent directement dans le milieu naturel).

1 526

km d'égouts
composent
le réseau
d'assainissement
de l'Euro-
Métropole
de Metz.

LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

1526 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'Euro-Métropole de Metz, exploités par HAGANIS. Chaque année, la Régie intègre quelques linéaires de réseaux jusque-là sur le domaine privé ou de nouvelles canalisations créées. HAGANIS entretient également les réseaux de cinq communes clientes, soit 34,5 km.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	16 546	15 495	1 445	33 592
ARS-LAQUENEXY	9 553	5 889	2 281	17 724
ARS-SUR-MOSELLE	19 757	11 704	3 427	34 888
AUGNY	17 101	11 826	566	29 493
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13 692	10 594		24 286
CHESNY	2 396	1 741	958	5 111
CHIEULLES	3 400	3 765		7 165
COIN-LÈS-CUVRY	5 804	5 408	398	11 666
COIN-SUR-SEILLE	1 389	467	2 410	4 266
CUVRY	9 599	6 823	598	17 020
FEY	2 703	1 794	4 230	8 727
GRAVELOTTE	4 295	3 964	2 246	10 505
JURY	6 846	6 611		13 457
JUSSY	3 304	2 336	1 027	6 667
LA MAXE	9 228	5 658	1 846	16 820
LAQUENEXY	7 038	4 628	2 426	14 092
LE BAN-SAINT-MARTIN	12 180	17 230		29 729
LESSY	4 026	3 942	2 085	10 053
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13 453	14 583		28 036
LORRY-LÈS-METZ	10 709	10 245	749	21 703
LORRY-MARDIGNY	5 459	3 801	1 741	11 001
MARIEULLES-VEZON	4 676	3 205	4 177	12 059
MARLY	59 805	61 126	10 200	131 268
MÉCLEUVES	6 491	7 749	5 312	19 573
METZ	182 914	211 426	138 608	536 421
MEY	2 750	1 672		4 422
MONTIGNY-LÈS-METZ	35 834	38 559	22 454	96 853
MOULINS-LÈS-METZ	22 134	21 536	93	43 763
NOISSEVILLE	2 008	2 909	4 246	9 163
NOUILLY	6 422	4 569		10 992
PELTRE	8 713	9 153	6 938	25 148

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAU mètres
PLAPPEVILLE	14 066	13 185		27 251
POUILLY	2 779	3 646	3 446	9 870
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3 799	4 012		7 828
ROZÉRIEULLES	8 222	9 137		17 360
SAINTE-RUFFINE	3 543	2 886		6 428
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	12 222	13 572	6 499	32 298
SAINT-PRIVAT-LA-MGNE	4 562	2 136	10 490	17 189
SAULNY	10 212	10 540		20 752
SCY-CHAZELLES	13 292	13 250		26 543
VANTOUX	5 269	4 683	597	10 549
VANY	2 759	2 993	1 073	6 825
VAUX	5 530	5 572	1 072	12 174
VERNÉVILLE	2 050	1 969	2 372	6 392
WOIPPY	40 573	37 533	929	79 034
TOTAUX	639 105	635 523	246 938	1 526 154
	42%	42%	16%	100%

Lagune de Mécleuves

LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

382 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent de son bon fonctionnement, relevant les effluents, régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	382
Stations de relèvement des eaux usées	143
Stations de relèvement des eaux pluviales	11
Stations de relèvement des eaux unitaires	5
Bassins de retenue de pollution (Mazelle...)	19
Postes de crues	10
Siphons	21
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)	164
Stations d'épuration ou lagunes	9





La collecte et le transport des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau.

Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences. Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS

Le service Branchements-Conformité a pour rôle de contrôler le bon raccordement des installations sanitaires des habitations aux réseaux publics d'assainissement (les eaux usées dans les réseaux d'eaux usées et les eaux de pluie dans les réseaux d'eaux pluviales). Ces contrôles ne comprennent pas la réalisation d'un diagnostic des canalisations intérieures de l'habitation (état, matériaux).

De l'instruction d'un permis de construire pour une construction neuve au contrôle de la réalisation sur le terrain, en passant par des visites-conseil et la pose de branchements, l'équipe d'HAGANIS est au contact des habitants pour apporter son expertise.

Bilan de l'activité BRANCHEMENTS-CONFORMITÉ 2025

Nombre de permis de construire AC instruits	267 (2 avis défavorables)
Nombre de déclarations préalables AC instruites	59
Nombre de permis d'aménager AC instruits	12 (0 avis défavorable)
Nombre de permis de démolir AC instruits	1
Nombre de certificats d'urbanisme AC délivrés	110
Nombre d'interventions de conformité	949
<i>Dont visites de contrôle</i>	896
<i>Dont visites-conseils</i>	163
Nombre de branchements créés	117
Nombre de permis de construire ANC instruits	10 (dont 6 avis défavorables)
Nombre de permis d'aménager ANC instruits	0 (0 avis défavorable)
Nombre de permis de démolir ANC instruits	0
Nombre de déclarations préalables ANC instruites	1
Nombre de certificats d'urbanisme ANC délivrés	9
Nombre de contrôles des équipements ANC	67



En mettant un colorant dans les évacuations des habitations, les équipes de Branchements-Conformité vérifient le bon raccordement des habitations au réseau d'assainissement.

240

contrôles de conformité ont été effectués chez des professionnels (restaurateurs, garagistes, industriels...)

CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS

Le service Police des Réseaux mène des actions de sensibilisation, de prévention, de contrôle et donne des prescriptions aux professionnels pour éviter tout déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement. Il délivre des autorisations de rejet, se charge à la fois de la conformité des branchements et des effluents, ainsi que du contrôle

des installations de prétraitement, notamment chez les restaurateurs et les garagistes.

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées dans le réseau ou susceptibles de l'affecter. Il recherche l'origine de la pollution et identifie le pollueur.

Le service de Police des Réseaux contrôle la conformité des effluents des entreprises et des industriels



Hydrocarbures, graisses, produits phytosanitaires, peinture, résidus de chantiers... sont autant de rejets interdits dans les réseaux d'assainissement. Le service Police des Réseaux participe aux enquêtes de pollution en collaboration avec les services de l'Etat et les pompiers.



81 %
des pollueurs ont été identifiés

Bilan de l'activité POLICE DES RÉSEAUX 2025

Nombre de contrôles de conformité chez les professionnels	240
<i>dont non conformes</i>	77
Nombre d'établissements ayant une activité professionnelle recensés par HAGANIS	1 607
<i>dont établissements bénéficiant d'une autorisation de rejet (arrêté)</i>	205
<i>dont établissements classés «assimilés domestiques»</i>	913
Nombre de contrôles de conformité chez les pros soumis à autorisation	21
<i>dont non conformes</i>	10
Nombre d'incidents-pollution signalés	50
Nombre de pollutions effectivement constatées	31
<i>Pollution par hydrocarbures et dérivés</i>	9
<i>Pollution par rejet des eaux usées au milieu naturel</i>	14
<i>Pollution par rejet de peinture</i>	1
<i>Pollution par rejet de graisse alimentaire</i>	2
<i>Pollution par rejet de ciment / plâtre</i>	3
<i>Pollutions diverses</i>	2
Nombre de pollueurs identifiés	25 (81%)
Nombre de communes affectées par une pollution	18
Nombre d'interventions facturées	5

ENTRETIEN DES RÉSEAUX

GRÂCE AUX ÉGOUTIERS DE FOND

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" (c'est-à-dire d'un diamètre supérieur à 1,50 m), d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier les problèmes engendrés notamment par la présence surabondante de lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an).

Ils effectuent par ailleurs la surveillance et le nettoyage des anti-flottants, des grilles pluviales et des déversoirs d'orage sensibles.

La sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations souterraines, ainsi que les campagnes de dératisation constituent également les autres activités des égoutiers de fond.



GRÂCE AUX HYDROCUREURS

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de l'Euro-Métropole de Metz, auxquelles s'ajoutent le réseau des 4 communes clientes, sont entretenues depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, mais aussi en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvement des eaux usées.

GRÂCE À DES PETITES RÉPARATIONS

Enfin, l'entretien du réseau implique les réalisations de petites réparations, sur les canalisations, sur les tampons, les regards, les avaloirs... Ces interventions sont pratiquées en interne (maçons) ou par le biais d'entreprises si ces travaux nécessitent des moyens plus importants, du terrassement, ou s'ils se situent sur des voiries à forte circulation.

Des inspections caméra, menées en interne, permettent d'évaluer les besoins en amont.

Bilan de l'activité ENTRETIEN DES RÉSEAUX 2025

Nombre d'interventions préventives réalisées par les égoutiers	500
Nombre d'interventions (hydrocurage et curage) suite à un signalement	213
Réactivité (hydrocurage et curage) : part des signalements traités dans les 2 jours	92%
Nombre de km de réseaux visitables curés	0
Nombre de km de réseaux non visitables curés	52
Nombre d'avaloirs nettoyés	32 751
<i>dont avaloirs sur le tracé METTIS</i>	770
Nombre de tampons réparés ou remplacés en interne	43
Nombre d'avaloirs réparés ou remplacés en interne	89
Nombre d'interventions des maçons	126
Nombre de tampons mis à niveau	803
Nombre d'interventions d'Entretien petits travaux sur réseau	51
Nombre de km de conduites inspectées par caméra	23

92%
des signalements
(hydrocurage et
curage)
traités dans
les 2 jours



QUALITÉ

MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. Les 382 bassins et postes de pompage bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.

Parmi ces ouvrages, 193 sont surveillés par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de Gestion Technique Centralisée qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

Le service d'exploitation des ouvrages extérieurs surveille, grâce à la Gestion Technique Centralisée, le bon fonctionnement des 193 ouvrages (postes de relevage, bassins, lagunes...) répartis sur le réseau d'assainissement. Quotidiennement, via des automates reliés à un ensemble de capteurs, ce système récolte des informations pour les services techniques telles que la pluviométrie, le fonctionnement des pompes, etc. La GTC permet d'alerter les agents d'astreintes en cas de panne critique.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors station d'épuration principale) est de 2 607 236 kWh pour un coût de 591 572 € HT.

EXEMPLES DE TRAVAUX RÉALISÉS

Remplacement de pompes sur les postes anti-crue :
- « SAUSSAIE », à Montigny-lès-Metz, rue du Canal (3 pompes),
- « EP THIONVILLE » à Metz-Nord, rue Georges Weill (2 pompes).



ÉNERGIE

Visite d'une station
de pompage.

Ici, rue du Canal à
Montigny-lès-Metz.



SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer la surveillance réglementaire.

C'est le cas notamment pour les déversoirs d'orage, ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur

d'une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention, d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

Les bassins de rétention de pollution (BRP) stockent ainsi eaux usées et eaux pluviales, épargnant au milieu naturel la plus grande part de la pollution. Une fois remplis, ils déversent leur surplus mais fortement diluées, ces eaux peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.

Bilan de l'activité MESURES PHYSIQUES 2025

Nombre de déversoirs d'orage (DO) suivis	34
Nombre de surverses de stations de relèvement suivies	16
Nombre de bassins de retenue de pollution suivis	16
Quantité d'eaux stockées dans les bassins de retenue de pollution (BRP)	387 839 m ³
<i>dont part du Bassin Mazelle</i>	37%
<i>dont part du Bassin Maison du Bâtiment</i>	25%
Quantité d'eaux déversées par les déversoirs d'orage (DO) ou les surverses	317 057 m ³
<i>Part du milieu récepteur Seille</i>	43%
<i>Part du milieu récepteur Moselle</i>	24%

CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME

Réalisation d'un levé topographique
à Moulins-lès-Metz

Le Système d'Information Géographique (SIG) associe la cartographie de l'Euro-Métropole de Metz, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Le service réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants.

Au cœur du système d'assainissement, le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel, à l'ensemble des services d'études, de travaux et d'exploitation.

RÉPONDRE AUX DT-DICT

Enfin, il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. HAGANIS a traité 7 238 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT) en 2025. La régie prend soin de répondre rapidement : 99 % des demandes ont été traitées dans les 2 jours (le délai réglementaire est de 9 jours).





L'épuration des eaux usées

Le centre principal de traitement des eaux est implanté sur le ban de La Maxe, à proximité du Port de Metz. Il assure la dépollution de la majeure partie des eaux usées de la métropole messine.

Il est dimensionné pour traiter les eaux pluviales qu'apportent les réseaux unitaires en plus des eaux usées.

LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DES EAUX RÉSIDUAIRES

La capacité nominale de 440 000 équivalents-habitant* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m³ / h (soit 72 000 m³ / jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m³ / h (240 000 m³ / jour) en temps de pluie, et 92 000 m³ / jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

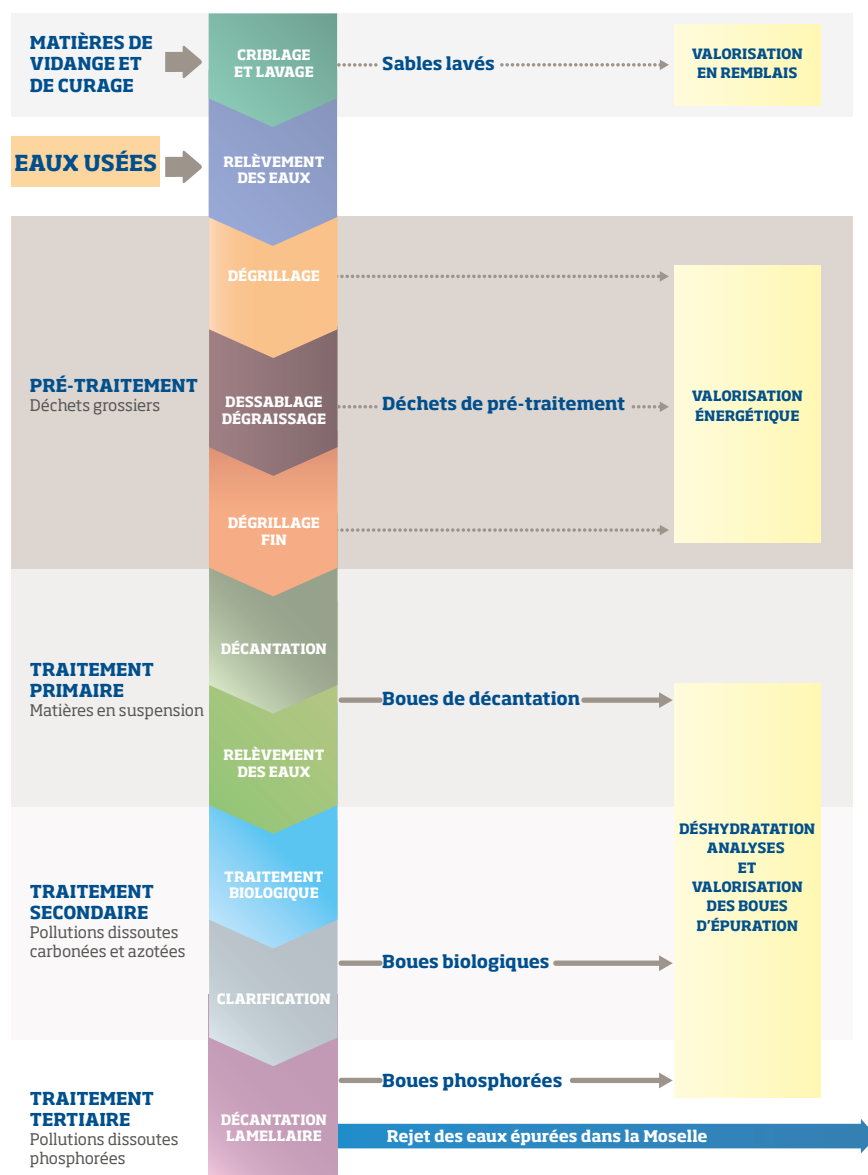
La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au

meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 200 m³ / heure est dévié en sortie de prétraitement. Il est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

* Unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DBO5) de 60 g par jour

SCHÉMA DE PRINCIPE DU CENTRE DE TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES DE LA MÉTROPOLÉ MESSINE



RÉSULTATS 2025

23,5
millions de m³
ont été épurés
en 2025.



ÉNERGIE

Quantité d'eaux traitées sur la STEP 23 536 035 m³

Quantité de matières de vidange réceptionnées	6 591 m ³
Quantité de boues d'épuration réceptionnées	1 484 m ³
Pluviométrie annuelle	629 mm

Moyenne entrante journalière 63 496 m³

dont matières en suspension	15,76 t
dont demande biochimique en oxygène	14,35 t
dont azote	3,28 t
dont phosphore	0,35 t

Quantité de déchets extraits (étage pré-traitement)

Déchets grossiers	295 t
Graisses	42 t
Sables	166 t
Déchets de tamisage	40 t

Performance énergétique de la STEP et des bâtiments du siège

Consommation électrique	8 708 MWh
Coût consommation électrique	1 210 046 € HT
Ratio Énergie consommée / Dépollution réalisée	1,61 kWh / kg DBO ₅ traité
Consommation de gaz pour le chauffage des bâtiments / DJU ¹	381 kWh / DJU



DES PERFORMANCES AU-DELÀ DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Record
au 25 juin 2024 de
4 ans
sans aucune
non-conformité

L'Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015, mis à jour le 27 décembre 2018, précise les exigences à satisfaire pour que le rejet soit conforme en termes de rendement et de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

A fin 2025, aucune non-conformité n'a été enregistrée sur les 365 bilans journaliers réalisés, ce qui est bien en-deçà du seuil autorisé par la réglementation (25 par an maximum).

¹ DJU : Degrés de Jour Unifiés - Unité qui sert de base aux calculs thermiques en fonction de la sévérité du climat

Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	concentrations mg/l			rendements %	
	ENTRÉE	REJET	Valeur maximale autorisée	Valeur mesurée	Valeur minimale autorisée
Matières en suspension	266,3	2,4	30	98,9	90
Demande biochimique en oxygène	246,5	3,3	25	98,3	90
Demande chimique en oxygène	534,6	22,4	100	95,4	75
Azote global	56,2	4,2	10	91,7	70
Phosphore total	6,1	0,5	1	91,5	80

Rendement des traitements : bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat.susp.%	DCO %	DBO ₅ %	Azote %	Phosphore %
Avril	99	97	99	95	92
Juin	98	97	99	95	92
Juillet	98	97	98	84	79
Septembre	95	97	99	92	91
Octobre	97	95	98	90	86
Décembre	96	97	99	91	92



ENVIRONNEMENT

LABORATOIRE D'ANALYSES

En 2025, le laboratoire a généré 20 088 analyses dont 90 % ont été réalisées en interne. La sous-traitance concerne 10 % des analyses. Elle correspond à la recherche de composés-traces organiques et d'éléments-traces métalliques dans les boues, des éléments caractéristiques de la valeur agronomique des boues valorisées en agriculture essentiellement ainsi que la détermination de certains polluants dans les rejets industriels et dans les effluents entrant et sortant de la STEP.

82 % des analyses sont liées à l'exploitation et à l'autosurveillance de la station principale ainsi qu'au suivi des stations et lagunes extérieures :

- Pournoy-la-Chétive, Pouilly, Fey en ce qui concerne les stations,
- Marieulles-Vezon, Vernéville, Mécleuves et Chesny en ce qui concerne les lagunes,
- Lorry-Mardigny en ce qui concerne la rhizosphère (filtres plantés de roseaux).

Les 18 % restants sont relatifs aux analyses réalisées dans le cadre des contrôles industriels, du suivi du milieu naturel et des piézomètres ainsi que des recherches de pollutions.

Parmi les analyses effectuées, 76 % concernent la matrice eau et 23 % la matrice boue.



611 652

m³ d'eaux usées
ont été traitées
par les 8 stations
annexes

LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, Pouilly et Pournoy-la-Chétive, des lagunes de Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville, ainsi que des filtres plantés de roseaux de Lorry-Mardigny.



Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles réglementaires réalisés par la société LORÉAT, mandatée par HAGANIS. Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 611 652 m³ en 2025. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de la métropole messine.

Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements



ENVIRONNEMENT

	MES		DCO		DBO ₅		Phosphore		
	rend. %	mg/l	rend. %	mg/l	rend. %	mg/l	rend. %	mg/l	
Stations d'épuration									
Fey (1 250 éq.hab.)	98,33	3	95,33	15,33	96,67	3	81,67	1,07	
Pouilly (1 050 éq.hab.)	94	10,3	89	43,7	95	5,8	81	1,1	
Pournoy-la-Chétive (550 éq.hab.)	99	4,67	96,33	35,66	99	3,33	69,67	4,09	
Lagunes									
Chesny (550 éq.hab.)	83	35	90	35,5	97	3	65	1,8	
Marieulles (1 060 éq.hab.)	98	3	94,5	21	97,5	3,5	94,5	0,32	
Mécleuves (1 100 éq.hab.)	71,5	24,5	85	26,5	95	3,5	0	2,1	
Vernéville (1 050 éq.hab.)	98	5	98	14	99	3	75	3	
Rhizosphère (filtres plantés de roseaux)									
Lorry-Mardigny (800 éq.hab.)	99	2	98	12,7	99	3	35	6,1	

FAITS MARQUANTS 2025 / PROJETS 2026

Tout au long de l'année, HAGANIS s'attache au respect des rendements épuratoires, tout en veillant au suivi et à la maîtrise de ses consommations énergétiques. Elle réalise des actions en conséquence.

MAINTENANCE REEMPLACEMENT DES VIS

Débuté en 2024, le remplacement des huit vis de relevage de la STEP s'achèvera en 2026. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Plan Technique de Renouvellement, ces vis datant de l'origine de la station.



Les vis de relevage pèsent entre 6 et 13 tonnes et mesurent jusqu'à 13 mètres.

Après les quatre premières vis en 2024 (deux au pré-traitement, deux au relevage intermédiaire), le remplacement de la dernière vis du poste de relèvement du pré-traitement et d'une vis du relèvement intermédiaire ont été réalisés en 2025.

Des grilles ont été posées autour des vis du poste de relèvement en entrée de station pour sécuriser les interventions de maintenance, suite au retrait de l'ancien bardage.



Au printemps 2026, les deux dernières vis du relèvement intermédiaire seront elles aussi changées.

L'installation de moteurs plus puissants et de variateurs permettront des économies d'énergie considérables, tout en améliorant rendements et performances.

Le ballon de pressurisation (5 200 litres) sur le process de flottation, datant de 1994, a également été remplacé en 2025.



MÉTHANISATION AVANCEMENT DU PROJET

Fin 2025, le projet de digestion des boues d'épuration sur la STEP principale de Metz se concrétise. Le Cabinet Merlin a finalisé la mission « projet » de la maîtrise d'œuvre qui a permis de valider dimensionnement, production, investissements, recettes... En parallèle, le volet administratif du dossier est en cours.

NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR STEP

2025 aura permis de finaliser le schéma directeur STEP. Cette étude, subventionnée à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, permet de donner à Haganis une feuille de route globale pour les 10 à 15 ans à venir en tenant compte des évolutions réglementaires.

Le Schéma Directeur STEP a permis à HAGANIS de déterminer ses choix d'optimisation du process et d'amélioration d'équipements. Il prend également en compte l'ajout du traitement des micropolluants imposé par la DERU2 (Directive Européenne) à l'horizon 2045.

Avoir cette vision à plus long terme permet à HAGANIS d'orienter et d'organiser ses investissements sur un plan pluriannuel.



Le traitement et la valorisation des boues d'épuration

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée.

Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire.

PEU DE MATIÈRE ET BEAUCOUP D'EAU

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont extraites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaisir pour les rendre aisément transportables.

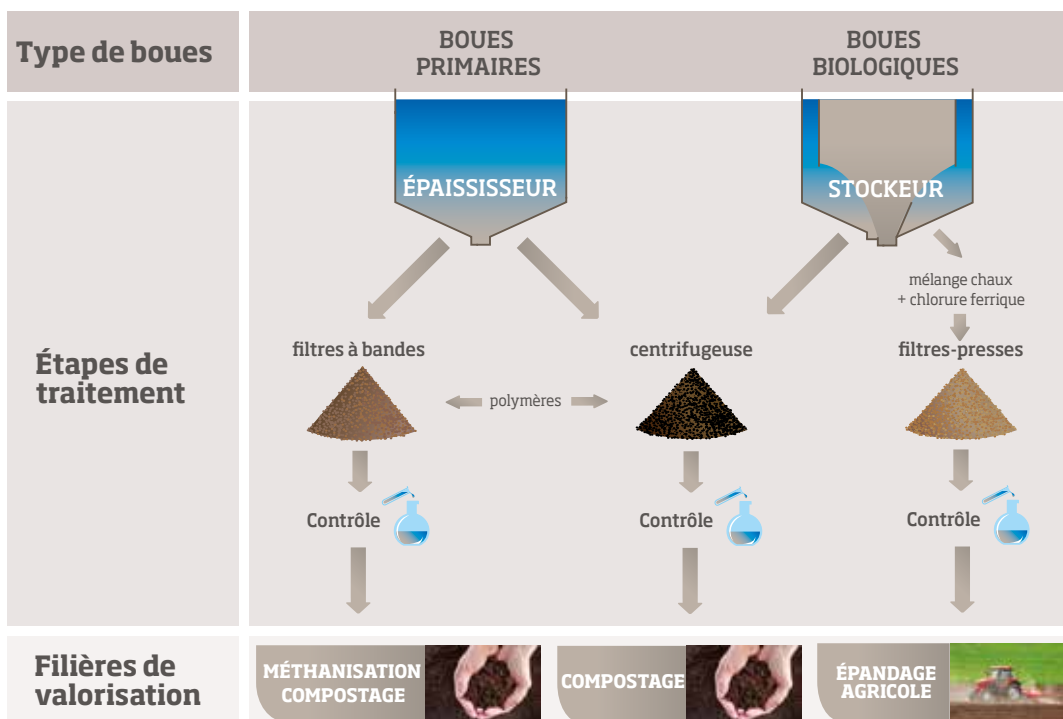
Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.

En secours, une centrifugeuse permet la déshydratation d'un mélange de boue primaire pour 30 % et biologique pour 70 % pour atteindre une siccité de l'ordre de 24 %.



Pour être transportées plus facilement, les boues sont déshydratées par filtres-presses (photo), par filtres-bandes ou par centrifugeuse.

SCHEMA DU PARCOURS DE TRAITEMENT DES BOUES



PRODUCTION ET FILIÈRES DE VALORISATION

100%
des boues sont
valorisées

Quantité de boues (matière sèche) produites	7 881
Quantité de boues (matière sèche) évacuées (STEP principale)	8 228
Soit quantité de boues humides	28 728
Valorisation des boues	
Épandage agricole	52,3%
Compostage	31,4%
Valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique Suez, Faulquemont)	16,1%
Traitement spécifique	0,28%
Enfouissement	0%

LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. Tous les contrôles effectués en 2025 ont démontrés la

bonne qualité des boues destinées à la valorisation agricole. En effet, les valeurs mesurées sont restées bien inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage.

Récapitulatif des analyses des boues valorisées en agriculture, en mg/kg de matière sèche (Exercice 2025)

	Moyenne 2025	Valeur max. 2025	Valeur limite autorisée
Métaux			
Cd	0,27	0,38	10
Cr	16,29	18,6	1 000
Cu	128,08	152	1 000
Hg	0,15	0,19	10
Ni	16,07	20	200
Pb	13,02	15,3	800
Zn	253	295	3 000
Cr+Cu+Ni+Zn	413,45	460,8	4 000
Composés organiques			
7 PCB	0,05	0,07	0,8
Fluoranthène	0,06	0,08	5
Benzo(b)fluoranthène	0,06	0,12	2,50
Benzo(a)pyrène	0,05	0,09	2



ENVIRONNEMENT

52,3 %
des boues
ont été épandues
sur 79 parcelles,
soit 990 ha
amendés.

LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSEMENT DES SOLS



Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini.

Campagne d'épandage agricole

Nombre de parcelles épandues	79
Nombre d'ha épandus	990
Nombre de communes concernées	26



Les travaux sur le réseau d'assainissement

7,2 M€ ont été investis en 2025, dont 2,2 M€ de travaux sur le réseau d'assainissement.

Plusieurs objectifs : protéger le milieu naturel, gérer le patrimoine, souvent en coordination avec des travaux de voiries décidés par l'Euro-Métropole de Metz, améliorer l'exploitation du réseau ou lutter contre les eaux claires parasites.

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2025

LUTTER CONTRE LES EAUX CLAIRES PARASITES

MECLEUVES, QUARTIER COLOMBE (FRONTIGNY)

Renouvellement et réhabilitation par l'intérieur du réseau unitaire. Mise en place d'un chemisage continu sur environ 300 ml. Trois réparations par ouverture de fouille.

Coût des travaux : 158 000 € HT (subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse)

Co-financement Euro-Métropole de Metz.



ARS-SUR-MOSELLE, RUE DE SOLFÉRINO / RUE DES VARAINES/ RUE POINCARÉ

Remplacement et réhabilitation par l'intérieur de regards d'eaux usées afin de garantir l'étanchéité des ouvrages.

Coût des travaux : 20 000 € HT

GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

CUVRY, PLACE DE LA FONTAINE / CHEMIN DU PETIT BOIS

Mise en séparatif par la pose de réseaux d'eaux usées sur 170 ml. Déraccordement des eaux pluviales (avaloirs et gouttières des habitations) à venir dans le cadre du projet communal.

Coût des travaux : 345 000 € HT



FEY, RUE DES PLANTES ET RUE DU TERREAU

Renouvellement par ouverture de fouille sur 50 ml et réhabilitation par l'intérieur du réseau unitaire sur 250 ml.

Coût des travaux : 240 000 € HT

Co-financement Euro-Métropole de Metz.



LESSY, RUE DE CHÂTEL

Renouvellement du réseau unitaire sur 60 ml.

Coût des travaux : 125 000 € HT

Co-financement Euro-Métropole de Metz.



METZ BORNLY, RUE CHARLES ET LOUIS JACQUARD

Remplacement du réseau unitaire sur 45 ml.

Coût des travaux : 145 000 € HT

Co-financement Euro-Métropole de Metz.



GÉRER LE PATRIMOINE

LE BAN-SAINT-MARTIN, LES PATALJONS

Réhabilitation par l'intérieur d'un collecteur d'eaux usées en onze points du réseau.

Coût des travaux : 42 000 € HT



MONTIGNY-LÈS-METZ, RUE DE NOMENY

Réhabilitation par l'intérieur d'un collecteur unitaire sur 220 ml.

Coût des travaux : 82 000 € HT

Co-financement Euro-Métropole de Metz.



EXTENSION DE RÉSEAUX

CUVRY, M5A - M66 - RUE DE LA LOUVIÈRE / CHEMIN DE CHAMPAGNE



Extension du réseau d'eaux usées sur 950 ml sur la zone artisanale située le long de la M66.

Coût des travaux : 485 000 € HT

Cuvry, Chemin de Champagne, extension du réseau d'eaux usées sur environ 145 ml pour desservir de nouvelles parcelles.

Coût des travaux : 130 000 € HT



ÉTUDES

NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR RÉSEAUX

2025 aura permis de finaliser le schéma directeur Réseaux. Cette étude, subventionnée à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, permet de donner à Haganis une feuille de route globale pour les 10 à 15 ans à venir en tenant compte des évolutions réglementaires.



Le Schéma Directeur Réseaux a défini un programme d'actions et de travaux hiérarchisés et chiffrés visant à réduire les dysfonctionnements constatés ou attendus, optimiser le fonctionnement futur du système et réduire son impact sur le milieu naturel. Les aménagements ont été définis selon cinq grands objectifs : la collecte de temps sec, l'élimination des eaux claires parasites, la protection du milieu naturel, l'amélioration du fonctionnement hydraulique et la lutte contre les débordements.

Avoir cette vision à plus long terme permet à HAGANIS d'orienter et d'organiser ses investissements sur un plan pluriannuel.

LES PROJETS 2026

LUTTER CONTRE LES EAUX CLAIRES PARASITES

MECLEUVES, RUE DES TARREAUX

Renouvellement du réseau unitaire. D'après l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement réalisée sur la commune, ce secteur contribue à un apport d'eaux claires parasites de l'ordre de 138 m³/j. Les travaux consistent à changer le tronçon le plus dégradé sur environ 20 ml. L'opération fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

METZ-MAGNY, RUE DE LA GROUYELLE / RUE DU BOURDON

Remplacement et réhabilitation par l'intérieur du réseau d'eaux usées devenu vétuste. Le renouvellement de la conduite est à envisager sur 60 ml. Une nouvelle conduite sera posée en lieu et place de la conduite en amiante existante, ainsi que des opérations de réhabilitation par l'intérieur. Les travaux seront réalisés en coordination avec les travaux de voirie de l'Euro-Métropole de Metz.

GÉRER LE PATRIMOINE

METZ QUEULEU, RUE DU PROFESSEUR OBERLING

La rue du Professeur Oberling à Metz Queuleu a fait l'objet de travaux par ouverture de fouille en 2023, en coordination avec les travaux de réfection de voirie menés par l'Euro-Métropole de Metz. Des opérations de réhabilitation par l'intérieur du collecteur unitaire doivent faire suite à ces travaux et consistent à réaliser un gainage continu sur environ 280 ml.

MONTIGNY-LES-METZ, RUE CHARLES DE GAULLE

Les collecteurs eaux usées et eaux pluviales de la rue Charles de Gaulle à Montigny-lès-Metz transitent par des terrains privés avant de rejoindre le poste de pompage « Canal ». Un projet immobilier, démarré en 2026, oblige le dévoiement de ces réseaux (pris en charge par l'aménageur).

Autre point délicat, le passage sous le n°51 rue Charles de Gaulle, des collecteurs nécessitant leur dévoiement pour en assurer l'exploitation. Ces travaux seront pris en charge par HAGANIS et l'Euro-Métropole de Metz. Ce dévoiement est complexe compte-tenu des croisements de réseaux et des antennes à reprendre.

SAINT PRIVAT LA MONTAGNE, RUE SAINT JACQUES

Suite à de travaux par ouverture de fouille en 2024, réalisés rue Saint Jacques en coordination avec les travaux de réfection de voirie menés par l'Euro-Métropole de Metz, des opérations de réhabilitation par l'intérieur seront réalisées en 2026. Ces travaux consistent à réaliser un gainage continu du collecteur unitaire sur environ 175 ml.

EXTENSION DE RÉSEAUX

MARLY, LES HAMEAUX DU GOLF

Extension du réseau d'eaux usées dans le cadre d'un projet immobilier. Les travaux consistent à desservir les parcelles via la pose d'un collecteur sur 70 ml.

ÉTUDES

METZ

Les déversoirs d'orages collectant une charge en DBO5 supérieure à 600 kg/jour (soit 10 000 EH) font l'objet d'un suivi précis des volumes et charges déversés au milieu naturel en période de pluie (arrêté du 21 juillet 2015).

La modélisation de deux déversoirs d'orage affinera la précision de leurs mesures.

L'opération fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

CHESNY / MECLEUVES, ETUDE POUR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Le traitement des eaux usées de la commune de Mécleuves est actuellement assuré par une lagune communale construite en 1987, aujourd'hui vieillissante et sous-dimensionnée.

La commune de Chesny est également équipée d'une lagune pour le traitement des eaux usées. Cette lagune, bien que plus récente, présente également des dysfonctionnements : berges instables et performances de traitement limitées.

Les deux communes ne sont distantes que de 1,5 kilomètres.

L'étude consiste à étudier les possibilités de création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées sur un site unique. Cette solution permettrait de diminuer l'impact des rejets sur le milieu naturel en augmentant les performances de traitement et de mutualiser les coûts d'exploitation de l'ouvrage.

L'opération fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



Les comptes 2025

LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le montant de la redevance assainissement a été revalorisé lors de la séance du 22 janvier 2025 pour s'établir à 1,34€ HT. Il avait significativement baissé en 2020 pour s'établir à 1,14€ HT grâce à un important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services. Ce tarif a pu être maintenu jusqu'en 2023 malgré la flambée des prix de l'énergie et des matières premières constatées ces dernières années.

Le nouveau tarif est nécessaire afin de poursuivre le programme d'investissement et conserver une qualité d'épuration optimale des eaux usées, pour la préservation de l'environnement.

ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

	2021	2022	2023	2024	2025
Redevance € / m ³	1,14	1,14	1,14	1,25	1,34
Évolution		0%	0%	+9,7%	+7,2%
Total annuel € HT *	136,80	136,80	136,80	150	160,80
TVA (taux réduit)	13,68	13,68	13,68	15	16,08
Total € TTC	150,48	150,48	150,48	165	176,88

* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE.

LE COÛT DU SERVICE

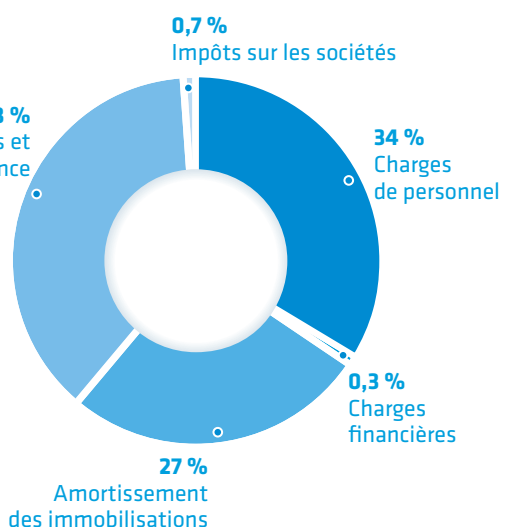
DÉPENSES : 21 904 K€ H.T.

Ce sont les dépenses pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confiée par l'Euro-Métropole de Metz et la réalisation de prestations pour le compte de communes clientes, de particuliers ou d'entreprises.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (72%). Ces dépenses sont en augmentation (+ 5.7%) par rapport à 2024.

Les charges externes (achats et sous-traitance) les plus importantes sont consacrées à l'énergie pour un montant de 1 911 K€ (gaz pour le chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages), à l'achat de réactifs pour 913 K€ (chlorures ferrique et ferreux, polymères, chaux...), et à la valorisation des boues d'épuration (1 170 K€) majoritairement en filière agricole (compostage). Ces charges externes augmentent (+ 9.7 % par rapport à 2024), en raison notamment du reversement à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif (1 661 K€).

L'amortissement des immobilisations (27% des charges d'exploitation) génère de l'autofinancement qui permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette demeurent très faibles (moins de 1% des charges d'exploitation).



Dépenses d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION : 22 393 K€ H.T.

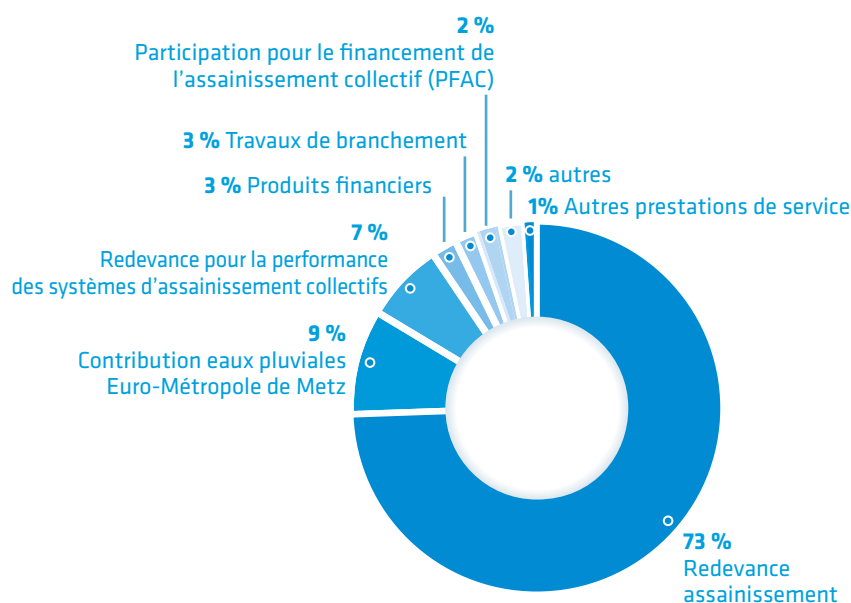
Elles proviennent majoritairement (pour 73%) de la redevance assainissement dont le montant encaissé augmente en 2025 en raison notamment de l'évolution du tarif (+ 7.2 %).

Les performances épuratoires des stations d'épuration exploitées par HAGANIS sont toujours très satisfaisantes, au-delà des exigences réglementaires, mais elles ne permettent plus de percevoir des recettes supplémentaires de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui a supprimé la prime épuration à la fin du 11^{ème} programme des agences de l'eau.

A compter de 2025, HAGANIS encaisse pour le compte de l'Agence de l'Eau-Rhin Meuse la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif (1 661 K€).

La Régie perçoit également le produit des prestations qu'elle réalise dans le cadre de ses missions d'entretien et de maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 K€), de réalisation de branchements (609 K€), ainsi que la rémunération d'autres prestations (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif...) pour 151 K€.

S'y ajoutent enfin les participations pour le financement de l'assainissement collectif (534 K€) perçues dans le cadre des programmes de constructions immobilières, et celles liées au raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif. Les autres recettes (1 177 K€) sont principalement constituées de produits financiers (617 K€), de l'amortissement des subventions d'équipement (341 K€), de la reprise d'une provision (10 K€) et de produits de cession d'éléments d'actif pour 44 K€.

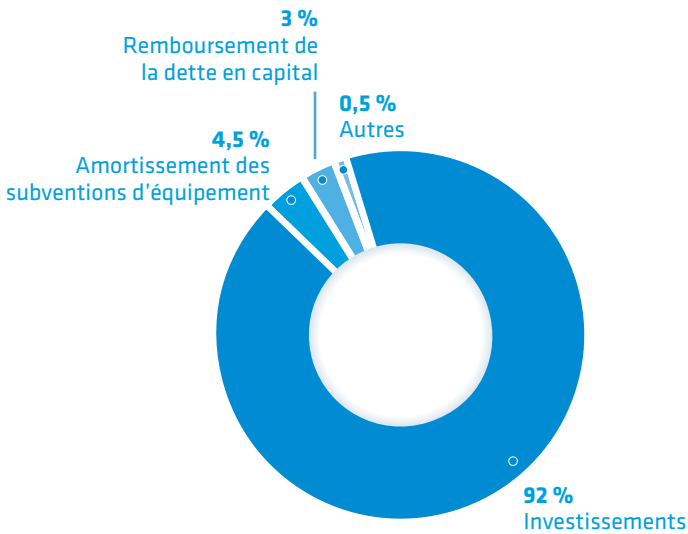


Recettes d'exploitation

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

DÉPENSES : 7 863 K€ H.T.

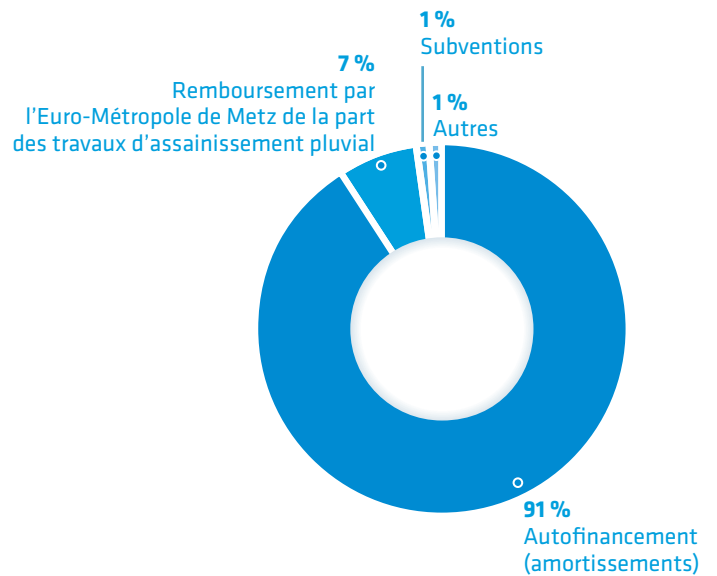
Les principales opérations visent à la préservation du milieu naturel avec la lutte contre les inondations, l'élimination des eaux claires parasites, l'amélioration de l'exploitation et la rénovation des réseaux en coordination avec les travaux de voirie des communes. Les investissements sur les stations d'épuration et les ouvrages extérieurs se concentrent sur le renouvellement et l'entretien du process. S'y ajoutent le remboursement de la dette en capital (3%) et l'amortissement des subventions d'équipement perçues.



Dépenses d'investissement

RECETTES : 6 466 K€ H.T.

Les investissements ont été financés par l'autofinancement dégagé (91 %) du fait de l'amortissement des immobilisations. S'y ajoutent les participations financières de l'Euro-Métropole de Metz sur les travaux réalisés sur les réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial) et les subventions versées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



Recettes d'investissement



Les indicateurs réglementaires

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Agence Française pour la Biodiversité et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site www.services.eaufrance.fr. Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2025, ou au 31 décembre 2025, et pour le territoire de l'Euro-Métropole de Metz, où HAGANIS exerce la compétence assainissement. Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIFS

D 204.0 PRIX TTC DU SERVICE AU MÈTRE CUBE POUR 120 M³ 1,61 € TTC

Définition Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m³ au 01/01/2026

Finalité Indicateur descriptif de service.

RÉSEAU

D 202.0 NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS 205

Définition Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.

Finalité Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

P 202.2B INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 96

Définition Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).

Finalité Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.

A - Plan des réseaux (15 points)

0 ou 10 pts Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau 10

0 ou 5 pts Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux 5

B - Inventaire des réseaux (30 pts)

0 ou 10 pts Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux) 10

De 0 à 5 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux) 3

De 0 à 15 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose 14

C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)

0 à 15 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie 93,1 %

0 à 10 pts Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) 10

0 à 10 pts Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées 10

0 ou 10 pts Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux 0

0 à 10 pts Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau 10

0 à 10 pts Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent 0

0 à 10 pts Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) 10

P 252.2 NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM) 7,7

Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points critiques Réseaux unitaires ou séparatifs	69 886

P 253.2 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES 0,15 %

Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

COLLECTE

P 203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU 100 %

Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2023.
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.

P 255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 100

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.
Finalité	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	10
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
--------	--	---

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
--------	--	----

ÉPURATION

P 204.3	CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES	100%
Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2022. (donnée 2022 fournie par la DDT en juin 2023).	
Finalité	L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.	
P 205.3	CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES	100%
Définition	L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2022, nombre de 0 à 100. (donnée 2022 fournie par la DDT en juin 2023).	
Finalité	L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.	
P 254.3	CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU	100%
Définition	Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.	
Finalité	S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.	
	Nombre de bilans	365
	Bilans non conformes	0

BOUES

D 203.0	QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION	7 881 T
Définition	Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.	
Finalité	Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration	
P 206.3	TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION	100 %
Définition	Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.	
Finalité	Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.	
	Filières de traitement :	
	Épandage agricole :	52,3 %
	Compostage :	31,4 %
	Valorisation méthanisation :	16,1 %
	Traitement spécifique :	0,28 %
	Enfouissement :	0 %

ABONNÉS

D 201.0	ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF	233 056 HAB.
Définition	Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.	
Finalité	Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.	

P 201.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 99,88 %

Définition Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Finalité Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.

P 251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS 0 ‰

Définition L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis. (En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)

Finalité L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

Demands d'indemnisation : 0
Milliers d'habitants desservis : 230

P 258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS 6,34 ‰

Définition Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

Finalité Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.

Nombre d'abonnés : 55 412
Nombre de réclamations : 350

GESTION FINANCIÈRE

P 207.0 MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ 0 € / M³

Définition Qualité de service à l'usager : implication citoyenne du service.

Finalité Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

P 256.2 DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNÉE) 0,24

Définition Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Finalité Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

P 257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE 2,41 %

Définition Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Finalité Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE

D301.0 NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS 2 811

Définition Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif.

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

D302.0 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 110

Définition Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)

0 ou 20 pts Délimitation des zones ANC par une délibération. 20

0 ou 20 pts Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération. 20

0 ou 30 pts Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires. 30

0 ou 30 pts Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien. 30

B - Éléments facultatifs du SPANC (40 points)

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations. 0

0 ou 20 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations. 0

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange. 10

CONFORMITÉ

P301.3 CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS ANC 74,8 %

Définition Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Finalité L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

Nombre total d'installations contrôlées 568

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité 165

Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement 260





1 526
KILOMÈTRES
D'ÉGOUTS



23.5 millions
DE M³ D'EAUX USÉES
ÉPURÉS



20 088
ANALYSES EFFECTUÉES
PAR LE LABORATOIRE

Assainissement Valorisation Recyclage



Haganis
Environnement

Régie de Metz Métropole
Rue du Trou-aux-Serpents - CS 82095 - 57052 METZ CEDEX 02
Service Clients : Tél. 03 87 34 64 60
Accueil téléphonique : Tél. 03 87 34 40 00

www.haganis.fr



Rédaction : HAGANIS

Maquette, mise en page et illustrations : HAGANIS, service Communication

Crédits photos : HAGANIS - Vues aériennes : FlyPixel

Illustration : Te'rifik

Impression : Imprimé par Digit'Offset sur papier PEFC, contribuant à la gestion durable des forêts.

Mars 2026

IMPRIM'VERT®